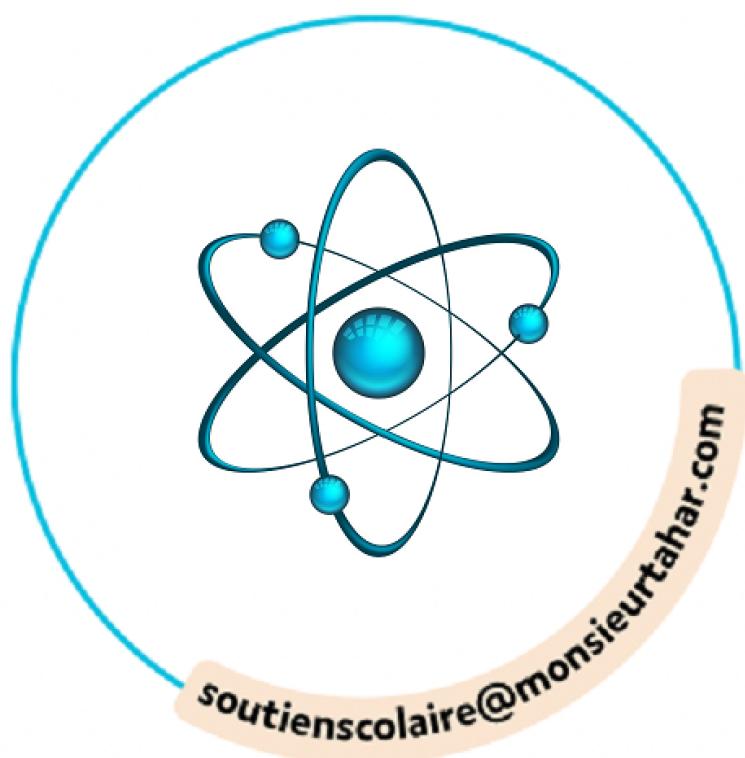


HISTOIRE



CHAPITRE 8

Une société rigide et inégalitaire

La société française des XVII^e et XVIII^e siècles est fondée sur des principes juridiques très inégalitaires. L'impôt est essentiellement payé par les paysans; les élites sont fondées sur la naissance et non sur le talent et la fortune.

Le sens des mots

L'expression **Ancien Régime** désigne l'organisation politique et sociale de la France de la fin du Moyen Âge à la Révolution française. Elle apparaît en 1790 dans un décret de l'Assemblée constituante : c'est donc une expression rétrospective, inventée par les révolutionnaires pour qualifier ce qu'ils ont renversé (la monarchie absolue et la société d'ordres).

VOCABULAIRE

► **Corps de métier :** communauté d'artisans possédant le monopole d'une activité dans une ville (on dit aussi « corporation »).

► **Corvées :** journées de travail gratuit que les paysans doivent effectuer pour leur seigneur (sur le domaine de celui-ci, sa propriété utile).

► **Dîme :** impôt prélevé par l'Église sur les récoltes (environ 10 %, variable selon les provinces).

► **Propriété éminente :** propriété théorique exclusive du seigneur sur la terre, qui lui donne certains droits sur les tenanciers (ceux qui la « tiennent de lui »).

► **Propriété utile :** propriété effective de la terre, que l'on peut louer ou vendre (même si en théorie on est le tenancier d'un seigneur).

► **Registres paroissiaux :** livres dans lesquels les curés doivent enregistrer les baptêmes, mariages et enterrements de leur paroisse.

A Les fondements de la société d'Ancien Régime

► **Priviléges et ordres.** Un privilège – étymologiquement une « loi privée » – est un droit ou un avantage accordé par le roi à un individu ou à une catégorie de la population. Dans la société d'Ancien Régime, chaque province, chaque ville, chaque **corps de métier** défend ainsi ses « libertés », c'est-à-dire ses priviléges. Mais les principaux bénéficiaires du système sont le clergé et la noblesse. La division de la société en trois ordres, héritée du Moyen Âge, est considérée comme voulue par Dieu (doc. 1, p. 241). Le roi est le garant de la hiérarchie entre ceux qui prient (*oratores*), ceux qui combattent (*bellatores*) et ceux qui travaillent (*laboratores*).

► **Le poids de la seigneurie.** Les paysans vivent toujours dans le cadre juridique de la seigneurie, même si la féodalité a disparu. La plupart des terres relèvent de la **propriété éminente** d'un seigneur, qui exige à ce titre un droit en argent (cens) ou en nature (champart) et des **corvées**. Celui qui acquitte ces droits seigneuriaux a néanmoins la **propriété utile** de la terre : il peut l'exploiter lui-même ou la louer à un autre paysan.

B Le clergé et la noblesse

► **Deux ordres dominants.** Le clergé, composé de 130 000 membres environ au XVIII^e siècle, jouit d'une puissance considérable. Il bénéficie de la **dîme** et possède environ 10 % des terres du royaume (doc. 1). En plus de sa mission religieuse, il assure l'enseignement, l'assistance aux pauvres et la tenue des **registres paroissiaux**. La noblesse compte près de 300 000 personnes. Traditionnellement, elle est la gardienne du royaume qu'elle doit défendre et administrer. Bien que son rôle politique décline au XVIII^e siècle, elle conserve une position dominante dans la société et détient les plus hautes fonctions dans les institutions judiciaires, l'armée et l'Église.

► **Deux ordres privilégiés.** Leurs priviléges sont d'abord fiscaux : la noblesse et le clergé sont exemptés de la taille, un impôt direct levé par le roi, et de nombreux impôts indirects comme la gabelle, une taxe sur le sel. Le clergé a ses propres tribunaux et les nobles ont droit à un traitement particulier de la part de la justice royale. L'inégalité sociale est bien visible au fait que les nobles sont les seuls à pouvoir porter l'épée ou à pratiquer la chasse (s'ils sont seigneurs).

■ **Deux ordres diversifiés.** Le haut clergé, c'est-à-dire les évêques, cardinaux et abbés, est issu des familles riches et instruites. Son quotidien se distingue grandement de celui du bas clergé, qui partage le mode de vie et les aspirations du peuple. La haute noblesse, qui porte des titres (duc, marquis, comte, vicomte, baron) et vit à la cour de Versailles, est fort éloignée de la petite noblesse de province, aux revenus souvent modestes. Des tensions existent aussi entre la **noblesse d'épée** et la **noblesse de robe**.

C Le troisième ordre : le tiers état

■ **Un ordre très hétérogène.** Le tiers état représente 97 % de la population française et n'a aucune unité. Il regroupe des habitants des villes et des campagnes et comprend des catégories sociales extrêmement variées : des **bourgeois**, des artisans et des paysans parfois aisés, des travailleurs pauvres embauchés à la journée, appelés « journaliers » ou « manouvriers », des domestiques.

■ **Une forte pression fiscale.** Les priviléges fiscaux réduisent considérablement les revenus de la monarchie, qui taxe fortement le tiers état pour compenser. La taille pèse essentiellement sur les paysans. L'État a bien créé, à partir de 1695, de nouveaux impôts directs, en théorie universels, mais les privilégiés ont tout fait pour obtenir des réductions ou des exemptions (doc. 2).

■ **L'essor de la bourgeoisie.** Au sommet du tiers état, la bourgeoisie est une nouvelle élite du talent et de l'argent, formée de banquiers, de marchands, d'avocats ou encore de médecins. Bénéficiant de l'expansion commerciale de la France au XVIII^e siècle et du développement des professions intellectuelles, elle souhaite jouer un plus grand rôle dans la société.

VOCABULAIRE

► **Bourgeois :** personne enrichie par le commerce ou la finance, faisant partie de l'élite urbaine. Juridiquement, un bourgeois est un habitant d'une ville disposant de certains droits.

► **Noblesse d'épée :** la plus ancienne, qui reste attachée à la fonction militaire.

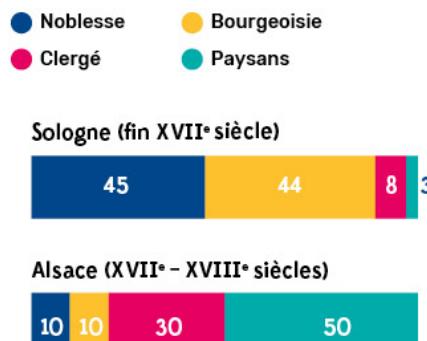
► **Noblesse de robe :** apparue au XVI^e siècle, elle est composée de bourgeois anoblis par l'achat d'un office de justice.

RÉVISER SON COURS

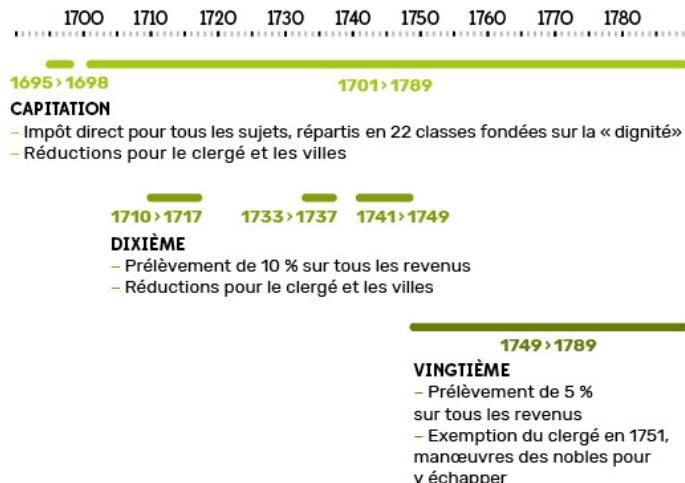
1. Selon quels principes la société d'Ancien Régime est-elle organisée ?
2. En quoi le clergé et la noblesse sont-ils des ordres dominants et privilégiés ?
3. Qu'est-ce que le tiers état ?

1 Qui possède la terre ?

Répartition approximative de la propriété utile dans deux provinces au XVIII^e siècle (en pourcentages).



2 De nouveaux impôts directes en théorie universels



Une société en mutation et sous tension



VOCABULAIRE

► **Économie de plantation :** voir p. 160.

► **Fermiers** : exploitants agricoles qui louent une terre moyennant un loyer fixe en argent versé au propriétaire utile.

► **Laboureurs** : paysans qui possèdent le matériel (charrue) et les animaux de trait (chevaux ou bœufs) nécessaires pour labourer les terres qu'ils exploitent.

► **Négociants** : marchands pratiquant le commerce international et maîtrisant des activités complexes (armement des navires, techniques financières, réseau de correspondants à l'étranger).

► **Métayers** : exploitants agricoles qui louent une terre moyennant un loyer en nature versé au propriétaire utile (entre 30 % et 50 % de la récolte selon les régions).

► **Office anoblissant** : fonction dans la justice ou l'administration, que l'État vend à un prix très élevé, car elle donne la noblesse à son acheteur ou à ses descendants.

► **Traite négrière** : voir p. 160.

Les trois quarts des Français sont des paysans aux XVII^e et XVIII^e siècles, et la vie de la plupart d'entre eux reste très difficile. La société urbaine est plus mobile, mais elle connaît aussi de fortes tensions sociales.

A La condition paysanne : une faible amélioration

● **Une agriculture archaïque.** Les paysans travaillent avec de faibles moyens techniques. Les champs sont labourés avec une charrue ou un araire, instrument de labour moins efficace que la charrue, mais la majorité du travail se fait à la force des mains, à l'aide d'outils en bois parfois renforcés de fer, comme la houe ou la fauille pour la moisson. Les rendements sont médiocres et la famine se déclare quand l'hiver est très froid et le printemps trop pluvieux. La pire catastrophe climatique touche la France en 1693-1694, entraînant une surmortalité de 1,6 million de personnes.

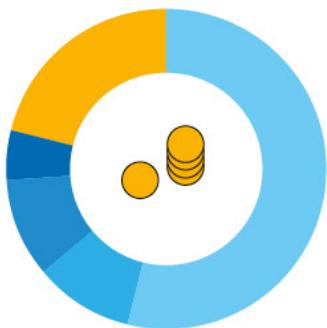
● **Une fiscalité écrasante.** Les paysans paient la dîme à l'Église et souvent des droits seigneuriaux sur les terres dont ils ont la propriété utile. Pour les terres qu'ils louent, ils paient un loyer en argent quand ils sont **fermiers** et en nature quand ils sont **métayers**. À cela s'ajoute la fiscalité royale : la taille et les multiples impôts indirects (doc. 1). De nombreuses révoltes paysannes ont lieu au XVII^e siècle, dès que l'État veut augmenter la pression fiscale. Ainsi, les paysans normands se soulèvent en 1639 contre la hausse de la gabelle.

● **Des progrès relatifs au XVIII^e siècle.** La dernière famine est celle du « Grand Hiver », en 1709-1710. Le climat devient un peu moins rude et surtout l'État sait mieux gérer les crises en organisant les secours. L'agriculture se modernise dans certaines régions grâce à la diffusion de l'assoulement triennal (doc. 2). Les céréaliculteurs du Bassin parisien dirigent des exploitations de plusieurs centaines d'hectares, composées essentiellement de terres qu'ils louent comme fermiers. À côté de ces riches

laboureurs, de nombreux paysans ont du mal à survivre : ce sont des tout petits propriétaires, des métayers, des journaliers. Ils partent parfois travailler dans les grandes villes pendant une partie de l'année (migrations saisonnières) ou bien définitivement.

1 Le budget d'un paysan au XVIII^e siècle

Exemple de Jean Hazenis, petit exploitant breton sur 4 hectares (en pourcentages).

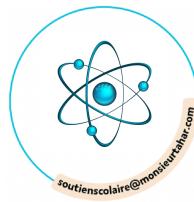


PRÉLÈVEMENTS

- Fermage 54 %
- Droits seigneuriaux 10 %
- Dîme 10 %
- Impôt royal 5 %

CE QU'IL LUI RESTE

- 21 %



B Le monde urbain : une société complexe et troublée

- **L'expansion des villes.** Plus exposées aux épidémies, les villes connaissent une mortalité plus forte que les campagnes. C'est donc grâce au solde migratoire qu'elles se développent : des femmes et des hommes quittent leur village pour venir y travailler, notamment comme domestiques. Les ports de la façade atlantique comme Nantes ou Bordeaux attirent des migrants venus de régions de plus en plus éloignées. Ils bénéficient en effet de l'essor du commerce maritime entre la France et ses colonies antillaises, où elle a développé une **économie de plantation** et légalisé l'esclavage par le *Code noir* (1685).
- **Des inégalités très marquées.** La noblesse de robe et les riches bourgeois cohabitent dans les villes avec les travailleurs qualifiés des corps de métiers, les domestiques, les ouvriers non qualifiés qui cherchent un emploi à la journée et les mendiants. Paris est la plus grande ville du royaume, avec plus de 500 000 habitants vers le milieu du XVIII^e siècle. Elle compte de nombreux lieux de sociabilité où se mêlent anciennes et nouvelles élites, comme les salons littéraires. Les femmes jouent un certain rôle dans la vie intellectuelle, même si la société est dominée par les hommes.
- **Mobilité et crispations sociales.** Les financiers et les **négociants**, enrichis notamment par la **traite négrière**, jouent un rôle croissant dans l'économie. Ces grands bourgeois aspirent à un statut plus élevé, ce qui passe, dans la logique de la société d'ordres, par l'accès à la noblesse. Celui-ci est possible par la faveur royale (lettre de noblesse accordée pour services rendus à l'État) ou par l'achat d'un **office anoblissant**, qui permet à une famille d'intégrer la noblesse de robe. Mais cette mobilité sociale est mal vue par la noblesse d'épée, qui défend la hiérarchie traditionnelle (doc. 1, p. 241).

Repères

Le Code noir

Le statut des esclaves est défini par l'édit de mars 1685 concernant les Antilles, texte préparé par Colbert et terminé par son fils Seignelay. D'autres édits ont ensuite été publiés, notamment celui de mars 1724 concernant la Louisiane. Ces textes sont rassemblés dans un recueil de règlements appelé le *Code noir*. Dès le XVIII^e siècle, l'expression *Code noir* est utilisée pour désigner seulement l'édit de 1685 ou celui de 1724.

RÉVISER SON COURS

1. Pourquoi les changements restent-ils très limités dans les campagnes ?
2. En quoi le monde urbain est-il révélateur de la complexité de la société ?

2 L'assolement triennal

L'exploitation est divisée en trois « soles » pour organiser une rotation des cultures. Chaque sole voit alterner les céréales d'hiver, les céréales de printemps et la jachère pendant un cycle de trois ans. La jachère permet de reposer la terre.



Blé (céréales d'hiver)



Avoine (céréales de printemps)

Jachère

